



# Licence Études internationales

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Études internationales. 2013, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. hceres-02036810

**HAL Id: hceres-02036810**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036810>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Etudes internationales

de l'Université Sorbonne Nouvelle -  
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Etudes internationales

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006712

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Etudes internationales* de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est dispensée sur une durée de trois années contrairement à la formation proposée lors du précédent contrat, la licence mention *Etudes européennes*, qui n'était, elle, ouverte qu'en troisième année.

Adossée à une licence de *Langues, littérature et civilisation étrangères* (LLCE), elle constitue, au cours des deux premières années, une « mineure » (deux UE) que les étudiants peuvent choisir de suivre dans le cadre de la « majeure » que constitue la licence en langues (LLCE). A compter de la troisième année, les étudiants peuvent choisir entre quatre possibilités: 1- poursuivre selon ce schéma « mineure » études internationales/« majeure » langue, 2- inverser le schéma (« majeure » études internationales/« mineure » langue), 3- abandonner le diplôme de langue et se consacrer entièrement à la licence 3<sup>ème</sup> année études internationales, 4- poursuivre les deux diplômes intégralement.

Lorsque cette licence est choisie au titre de majeure, à titre exclusif ou bi-diplômant, elle offre, en troisième année le choix entre deux parcours : soit *Etudes européennes*, soit *Etudes latino-américaines*.

Le but de cette formation est de développer les connaissances des étudiants dans de multiples domaines : langues, histoire, géographie, science politique, droit, économie, sociologie. Cette formation pluridisciplinaire destine les étudiants ayant suivi la licence *Etudes internationales* aux métiers du journalisme, à des activités de relations publiques ou de lobbying, ou encore à travailler dans des services européens ou internationaux auprès d'organismes publics ou privés ainsi qu'à poursuivre dans différents masters.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique poursuivi est ambitieux : pluridisciplinarité, adossement à une licence de langues (LLCE), originalité au regard des formations proposées dans les facultés. Néanmoins, il présente également une certaine complexité en troisième année puisqu'à la structure choisie (mineure/majeure ; majeure/mineure ; exclusivité ; bi-diplôme) vient s'ajouter le choix du parcours *Etudes européennes*, ou *Etudes latino-américaines*.

A la retenue concernant la complexité décrite s'ajoutent des interrogations quant à la parfaite cohérence des enseignements : ordre discutable des cours (l'introduction au droit n'est proposée qu'au second semestre, tandis que les grands systèmes juridiques sont abordés dès le premier semestre), choix de certains cours dont le lien avec les « études internationales » paraît moins évident (cours de « Monde de l'entreprise » au premier semestre ; cours sur « Les comptes des entreprises » au troisième semestre). L'enseignement des langues est présent, mais celui de l'informatique apparaît insuffisant et trop tardif puisqu'il est limité à la L3.

Quant aux modalités d'évaluation des étudiants, elles sont très largement concentrées sur l'écrit puisqu'une seule matière sur toute la licence peut faire l'objet d'un examen oral, ce qui ne permet pas de vérifier si certaines des compétences fondamentales attendues dans ce type de discipline sont acquises par les étudiants. De plus, ces écrits sont d'une durée maximale de 1h30, limitant ainsi la possibilité d'exercer les étudiants à la dissertation ou au commentaire, exercices développant de nombreuses compétences chez les étudiants.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont très insuffisants. Il n'apparaît pas qu'il y ait de véritables outils et moyens mis en œuvre pour aider les étudiants à réussir spécifiquement dans le cadre de la « mineure » que représente cette licence en première ou en deuxième année. Il n'en existe pas plus concernant les étudiants qui pourraient intégrer la licence *Etudes internationales* en troisième année (L3). Le tutorat n'est pas mis en place ; la mise en place des enseignants référents est à l'état de projet et le rôle de ces derniers ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion jusqu'à présent ; aucun enseignement de mise à niveau n'est prévu ; aucune adaptation en faveur des publics particuliers (sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap, stagiaires de formation continue) n'est mise en œuvre au niveau de la licence, mais seulement, au mieux, au niveau de l'Université.

S'agissant d'une licence *Etudes internationales*, un véritable encouragement à la mobilité internationale et à l'accueil des étudiants étrangers est mené (accords avec 18 universités étrangères). Cependant, cet encouragement semble ne concerner que le parcours de troisième année *Etudes européennes*. Aucun dispositif ne concerne les étudiants du parcours *Etudes latino-américaines*.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies font l'objet d'une mise en œuvre essentiellement sur le second volet (la poursuite d'études). Cette licence paraît, en effet, bien préparer les étudiants à la poursuite d'études dans deux des parcours du master *Etudes internationales* de Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (le parcours *Etudes européennes* et le parcours *Etudes latino-américaines*). Ces parcours de master constituent le débouché naturel de ces étudiants. Ils reçoivent d'ailleurs une information à ce sujet en L3.

Pourtant, le taux de poursuite des étudiants en master (taux difficile à apprécier étant donné le caractère contradictoire des chiffres présents dans le dossier) indique qu'un quart des étudiants, et même près de 40 % d'entre eux sur la dernière année, ne prolongent pas leurs études. Dès lors, l'insertion professionnelle devrait devenir une préoccupation grandissante. Elle ne l'est pas encore manifestement, car le dossier comporte très peu d'éléments à ce sujet (absence de données sur l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 ou sur le devenir des sortants non diplômés). Quant à l'unité d'enseignement « pré-pro » qui figure dans la maquette de L3, elle ne fait l'objet d'aucune précision sur son contenu. La possibilité de réaliser un stage ne semble pas ouverte aux étudiants, pas plus que la réalisation d'un projet personnel et professionnel étudiant.

Le pilotage de la licence est également insuffisant. Dans la mesure où la licence proposée est le fruit d'une importante réorganisation de deux licences antérieures, la nouvelle équipe de formation n'a pas encore fonctionné. Il est prévu une organisation bicéphale (un professeur de Géographie et un maître de conférences en Economie), ainsi qu'un conseil de perfectionnement. Toutefois, la mise en place de ce dernier ne semble pas encore avoir fait l'objet d'une réflexion approfondie. Si la liste des enseignants-chercheurs participant à cette formation est diversifiée (29 enseignants-chercheurs), il est en revanche étonnant qu'un seul professionnel, en tout et pour tout, intervienne dans le cadre de la licence.

De plus, l'équipe de formation ne paraît pas disposer des outils lui permettant d'analyser les résultats des évaluations des étudiants ainsi que des évaluations des enseignements afin de procéder à un véritable pilotage du diplôme. Une évaluation au niveau de l'Université a été réalisée en 2011, mais il ne s'agit que d'une enquête très générale sur les conditions d'études essentiellement.



Les documents fournis paraissent tout à fait lacunaires (la fiche RNCP ne contient pas les types d'emplois accessibles ni les codes ROME par exemple, la maquette d'enseignement ne figure pas dans l'ADD, les tableaux statistiques ne sont pas renseignés). Enfin, le diplôme ne fait l'objet d'aucune valorisation particulière.

Le dossier déposé laisse à penser que les responsables de la licence *Etudes internationales* se sont insuffisamment appropriés de nombreuses exigences des licences modernes. Que ce soit en termes d'évaluation des enseignements, de dispositifs d'aide à la réussite, d'accueil de publics particuliers, ou d'insertion professionnelle, le dossier de la licence renvoie à des dispositifs très généraux mis en œuvre au niveau de l'Université, sans que ceux-ci aient été pensés et adaptés pour cette licence. De surcroît, quantité de dispositifs semblent encore à l'état de projets lointains, n'ayant pas fait l'objet d'une réflexion sur la base d'indicateurs précis. Dès lors, la licence *Etudes internationales* ne présente pas un niveau suffisant de structuration et d'effectivité.

- Points forts :
  - Caractère pluridisciplinaire de la formation.
  - Enseignement des langues très développé.
  - Ouverture à l'international (surtout pour le parcours *Etudes européennes*).
  
- Points faibles :
  - Complexité et défaut de lisibilité de la structure de la licence.
  - Dispositif d'aide à la réussite très largement insuffisant.
  - Manque d'outils pour définir la population étudiante et son devenir professionnel.
  - Absence de réflexion et de mise en œuvre de dispositifs de professionnalisation.
  - Pilotage encore à l'état d'intention ou de projet dont la mise en œuvre est incertaine.
  - Dossier insuffisamment renseigné sur de nombreux points.
  - Absence d'enseignement en informatique.

## Recommandations pour l'établissement

La licence *Etudes internationales* de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 gagnerait à développer et à se réappropriier l'ensemble des dispositifs environnant une licence : évaluation des enseignements, dispositifs d'aide à la réussite, accueil de publics particuliers, etc. Les mécanismes d'aide à la réussite devraient, notamment, être développés.

De même, serait-il judicieux de mettre en œuvre un véritable dispositif relatif à l'insertion professionnelle des étudiants ne poursuivant pas leurs études.

Le pilotage de la formation devrait s'appuyer sur de solides indicateurs dont il tirerait des enseignements quant à la formation en se dotant d'outils, mais aussi de structures associant étudiants, professionnels et enseignants-chercheurs. Les intentions et projets dont il est fait état concernant le pilotage devraient être mis en œuvre rapidement.

La troisième année de licence mention *Etudes internationales* pourrait être rendue plus lisible, peut-être en conservant les deux parcours qui préparent au master, mais en supprimant une des possibilités ouvertes aux étudiants (majeure études internationales/mineures langue ou études internationales seule ?). Il conviendrait sans doute d'étoffer l'offre de formation en première et deuxième années afin de permettre de proposer des majeures dès ces deux années en études internationales et pas seulement en langues.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
  
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
  
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
  
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement

## PRÉSIDENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY  
Présidente de l'Université Sorbonne  
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,  
Directeur de la Section des formations et  
des diplômés  
AERES

**Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3**

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley



## Licence mention Etudes internationales

A la lecture du rapport d'évaluation, il nous semble important de préciser davantage la place et l'originalité du projet pédagogique de la licence Etudes Internationales (E.I.) dans l'offre de formation de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

Ces éléments d'explication permettront de répondre à une large partie des observations critiques formulées par les auteurs du rapport.

- *Sur le projet pédagogique de la licence E.I., « complexe », « trop centré sur l'écrit, et « pas toujours cohérent » »*

### REPONSE :

Le format de la licence E.I est singulier. Celui-ci, composé d'une offre de mineure pour les niveaux L1 et L2 et d'une offre complète (majeure/mineure) au niveau L3, est le résultat de la fusion de deux parcours ("Etudes latino-américaines" et "Etudes européennes") fortement complémentaires dans le champ des sciences sociales. Ce format est aussi le résultat d'une réflexion menée collectivement sur l'opportunité d'élargir l'offre de formation à la Sorbonne nouvelle - Paris 3 en rapprochant la licence Etudes Internationales des autres formations LLCE (anglais, espagnol, portugais, italien, allemand), afin de permettre aux étudiants d'enrichir leurs formations basées sur la connaissance d'une aire culturelle par l'acquisition d'un certain nombre de notions et de méthodes en sciences sociales. Il correspond enfin à un souhait formulé explicitement par le responsable de la L3 Etudes Européennes, comme il est possible de le vérifier, rubrique "remarque générale", dans le rapport d'autoévaluation de la L3.

Il est à noter que la complexité de ce projet, mentionnée dans le rapport, n'est pas spécifique à cette licence. Elle tient plus largement à l'option majeure / mineure choisie par l'établissement. De même, en troisième année, les parcours "Etudes Européennes" et "Etudes latino-américaines" offerts aux étudiants s'alignent sur le choix formulé de longue date par l'Université de privilégier une spécialisation des parcours sur la base d'un découpage établi sur les "aires culturelles".

Les mineures L1/L2 ont été conçues comme un "parcours intégré" sur 4 semestres de manière à ce que les étudiants bénéficient d'une spécialisation progressive ; cette approche n'est pas incompatible avec la précédente. L'objectif de ce "parcours" est de fournir un ensemble cohérent de pré-requis indispensables pour les étudiants de LLCE qui souhaiteraient intégrer une troisième année de licence E.I. et au-delà, accéder aux cursus des trois masters de la mention Etudes Internationales (monde anglophone, études européennes, Etudes latino-américaines).

Plus dans le détail, chaque mineure a été structurée sur la base d'une complémentarité entre des UE fondamentaux et des ateliers méthodologiques (ou travaux dirigés selon les cas) qui demeurent ouverts à toutes formes d'expérimentations pédagogiques selon les thématiques ou les disciplines abordés : travaux en groupe ; usage des TIC (PPT dynamiques en géographie...), jeux de rôle, simulation de négociation....

Le rapport fait mention d'un problème de cohérence en termes de progressivité des cours (en droit notamment), d'intitulé d'un cours ("monde de l'entreprise") et indique le peu de place accordé à l'oral. Ces remarques donneront lieu à des ajustements : les cours "introduction au droit" et "grands systèmes juridiques" seront intervertis comme il est souhaité ; le libellé du cours "monde de l'entreprise" sera mieux défini pour faire apparaître la dimension internationale qui était implicite à sa conception ; les méthodes pédagogiques et les règles d'évaluation (en ateliers ou en TD) seront également modifiées pour intégrer plus clairement encore une place substantielle à l'oral.

Il convient enfin de rappeler que des cours d'informatique sont bien proposés dans la maquette en L3 ; pour les niveaux L1 et L2, ceux-ci sont pris en charge par le Bureau des Enseignements Transversaux et apparaissent dans les maquettes des majeures de langues.

- *Sur les dispositifs d'aide à la réussite jugés « très insuffisants »*

**REPOSE :**

Le rapport d'évaluation pointe un certain nombre d'insuffisances tenant à l'absence de dispositifs d'aide à la réussite. A ces observations, plusieurs réponses peuvent être avancées.

Il convient de souligner que nombre des dispositifs d'aide à la réussite en L1 et L2 sont en principe déjà assurés par les majeures des licences LLCE auxquelles les mineures de la Licence E.I. sont adossées.

Toutefois, pour répondre aux préoccupations évoquées par les auteurs du rapport, relatives « aux manques d'outils et de moyens pour aider les étudiants à réussir spécifiquement dans le cadre des mineures L1/L2 Etudes Internationales », des mesures d'encadrement seront prévues :

- La mise en place d'ateliers disciplinaires (de mise à niveau) en L1/2/3 au début de chaque semestre.
- La nomination de responsables de mineures en L1 et L2, notamment pour garder un contact permanent avec les étudiants et discuter avec eux de leur orientation en L3
- La mise en place d'un tutorat pédagogique dans le cadre des ateliers et des TD (mineures L1/2 et L3)
- La mise en place d'un dispositif spécifique d'aide à la préparation aux examens (incluant des heures d'encadrement) en L1/2/3, pour lutter contre l'échec et mieux gérer l'hétérogénéité, ces dispositifs incluant la gestion des publics particuliers (handicapés, sportifs de haut niveau).

Par ailleurs, les initiatives déjà présentes dans le parcours L3 « Etudes européennes » auront vocation à être élargies au parcours L3 "Etudes Internationales", à savoir :

- Un module « construction projet personnel » (PJP), qui permet aux étudiants de préparer leur insertion professionnelle en identifiant et en valorisant au mieux leurs portefeuilles de compétences.
- Le département E.E. organisait régulièrement des journées « métiers de l'Europe » où étaient conviés des intervenants professionnels de l'Union européenne et des collectivités territoriales. La formule sera reprise et élargie aux "Métiers de l'international". Ces journées, organisées chaque semestre, permettront également de renforcer les liens entre les étudiants de la licence, ceux du master et le réseau des anciens. Elles constituent un moyen d'information privilégié sur les stages et les débouchés professionnels.
- La possibilité est déjà offerte aux étudiants d'effectuer des stages, en dehors des périodes d'enseignement. Ces stages sont encouragés et accompagnés par les enseignants, en coopération avec les services dédiés de l'université.

- *Sur l'accent mis au sein de la formation sur la poursuite des études « au détriment de l'insertion professionnelle »*

Sans l'exclure, la 3<sup>ème</sup> année de licence E.I. ne vise pas nécessairement une insertion professionnelle. Le chiffre mentionné dans le rapport de 40% d'étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en M1 en 2011-2012 doit être apprécié à sa juste mesure. Le chiffre est exceptionnel (la moyenne est plutôt de 25 %) et n'avait dans l'esprit des concepteurs de la licence qu'une faible valeur indicative. D'une part, il ne concerne que les Etudes Européennes, le parcours « Etudes latino-américaines » n'ayant aucun recul quant au suivi des étudiants en licence. D'autre part, ce chiffre tient à une mise en place très tardive de la procédure e-candidat en master pour les Etudes Européennes. Il faut enfin considérer le fait qu'un nombre non négligeable d'étudiants s'inscrivent dans des masters d'autres universités (Dauphine, Paris 1 ou les masters adossés aux IEP).

En somme, et si nous nous basons sur l'historique des Etudes Européennes, la formation se conçoit, pour le plus grand nombre d'étudiants, comme une voie d'entrée pour accéder à une formation de master. Dès lors, il est important de souligner que le niveau pertinent de formation pour appréhender la qualité de l'insertion professionnelle pour la mention "Etudes Internationales" est bien davantage le niveau M que le niveau L.

Concernant le manque de données sur l'insertion professionnelle, le conseil de perfectionnement de la licence aura pour fonction de faire procéder régulièrement à des enquêtes concernant le devenir professionnel des étudiants en association avec le BAIP (voir point suivant). En complément, la fiche RNCP, les codes ROME seront renseignés, de même que la fiche ADD.

- *Sur le pilotage de la formation jugé « insuffisant »*

#### REPONSE :

Comme mentionné dans la demande d'habilitation, la licence E.I. souhaite d'ici 2014 se doter d'un conseil de perfectionnement composé d'une direction collégiale et qui sera composée de 8 membres élus :

- Un responsable de mention option Etudes Européennes
- Un responsable de mention option Etude Latino Américaine
- Un responsable des Mineures L1/L2/L3, dont il est prévu qu'il sera également membre du conseil de perfectionnement de la mention LLCE.
- Deux élus étudiants titulaires et deux élus étudiants suppléants (élus par les étudiants de la mention)
- Deux professionnels (désignés et élus par les membres du conseil de perfectionnement)
- Une secrétaire pédagogique (élue parmi les personnels administratifs de l'ancien département des Etudes Européennes et de l'IHEAL)

Les élections auront lieu tous les 4 ans pour les personnels et les professionnels élus, tous les deux ans pour les étudiants élus. Des élections partielles seront organisées en cas de besoin. Le conseil se réunira sur convocation des deux directeurs de mention, trois fois par an (une réunion de rentrée, une à l'inter semestre, une en fin d'année) et plus si nécessaire. Il invitera les représentants des mineures LLCE associées à la majeure de L3 E.I. si besoin est. Le conseil de perfectionnement de la licence aura pour fonction de faire procéder régulièrement à des enquêtes concernant le devenir professionnel des étudiants en association avec le BAIP.

- *Sur les perspectives suggérées par le rapport, de conserver les deux parcours (Etudes Européennes et Etudes Latino américaines) mais de fermer une des deux options ouvertes aux étudiants (Majeures E.I. / Mineure langues ou Etudes Internationales seule) »*

#### REPONSE :

La Licence E.I. a pour objectif d'élargir l'offre de formation au sein de l'UFR LLCSE. Elle répond à une demande croissante des étudiants, de plus en plus intéressés par des formations et des métiers de « l'international ». Au regard de ces demandes, la licence Etudes Internationales a vocation à jouer un rôle important de reconversion, de réorientation et de passerelle entre les formations LLCE et les trois masters "Etudes Internationales" de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Pour cette raison, il serait judicieux de conserver les deux options.

Enfin, le souhait formulé par les auteurs du rapport d'étoffer l'offre de formation par la mise en place de majeure E.I en L1 et L2 rejoint les préoccupations formulées par les porteurs du projet. Telle que figurant dans la maquette, la licence E.I. est appelée à évoluer vers la constitution d'une formation complète comme on peut la concevoir au regard du schéma LMD. Toutefois, la mise en place d'une Majeure « Etudes internationales » dès la L1 est un objectif ambitieux qui implique déjà de tirer les enseignements du nouveau format mis en place et aussi de poursuivre la réflexion avec les collègues des LLCE quant à la place respective des langues et des sciences sociales dans la nouvelle mouture. Un tel projet demande enfin une réaffectation des moyens humains et budgétaires qu'il n'est pas encore possible d'anticiper. Pour toutes ces raisons, les porteurs de la maquette ont opté pour la prudence et la faisabilité du projet.